

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 02-03 du 3 décembre 2020

**PROJET IMAGE – ACTIONS DE PRÉFIGURATION 2020-2021 – COLLÈGE « IMAGES » ET COLLÈGE « MÉDIAS » ; PROJETS D'ÉDUCATION AUX REGARDS ; RÉSIDENCES DE JOURNALISTES – SOUTIEN AUX FESTIVALS « POUR ÉPATER LES REGARDS » ET « EXTRA MUROS » – SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – CONVENTION.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la demande de subvention du 5 octobre 2020 de la Société nationale de radiodiffusion Radio France,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes à l'association Cinémas 93 :

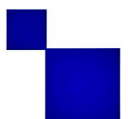
- 15 000 euros au titre de l'accompagnement et de la coordination du projet de « Collèges Images »,
- 5 950 euros au titre de la mise en œuvre des projets d'éducation aux regards « Fragments du Futur » ;

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes à l'association Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis :

- 5 950 euros au titre de la mise en œuvre des projets d'éducation aux regards « Fragments du Futur »,
- 40 000 euros au titre des projets de résidence de journalistes,
- 3 500 euros au titre des projets d'éducation aux regards « L'île des Possibles » ;

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- 7 000 euros à l'association Côté Court au titre du projet de résidence de journaliste itinérante,



- 3 500 euros à l'association Périphérie-Centre régional de création cinématographique au titre des projets d'éducation aux regards « L'île des Possibles »,
- 5 000 euros à l'association « Le Studio » au titre du fonctionnement, pour le Festival Pour Épater les regards,
- 8 000 euros à l'association Extra-muros au titre du fonctionnement, pour le Festival Ciné Banlieue,
- 10 000 euros à la Société nationale de Radiodiffusion Radio France au titre de la mise en place d'une résidence de journalistes dans le cadre de l'accompagnement du collègue « Médias » de Noisy-le-Grand ;

- APPROUVE la convention relative au projet image, dont projet ci-annexé à conclure avec les associations Cinémas 93, Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis, Côté Court et Périphérie - Centre régional de création cinématographique ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*